

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

NOTE DE SYNTHÈSE AUX ÉLUS

I – Contexte national et orientations budgétaires locales

La première loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement s'inscrit dans le cadre d'un projet de programmation des finances publiques 2018/2022 qui réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2,9% en 2018.

Au lot de mesures habituelles correctives ou d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, deux dispositions importantes sont prévues : la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat ; et le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ainsi, alors que les prélèvements pour le redressement des comptes publics ont déjà fortement impacté les budgets communaux de 2014 à 2017, soit un total de 2.144.724€ pour notre Commune, le Gouvernement entend faire largement porter par les collectivités le désendettement public du quinquennat.

Les collectivités territoriales se verront incitées à dégager plus d'excédents budgétaires, en réduisant leurs dépenses de fonctionnement et en diminuant les besoins de financement. Leur endettement sera également placé sous surveillance rapprochée avec l'apparition d'un nouveau ratio spécifique sur l'endettement à compter de 2019.

Pour autant, malgré les baisses de dotations de l'Etat et la réduction des emplois aidés, le budget 2018 prévoira le maintien de l'ensemble des services publics, la fin des opérations de rénovation urbaine du PRU1 et l'étude des contours du PNRUII, ainsi que, pour la ville basse, le démarrage des chantiers de construction du parking en silos, de courts de tennis et du futur grand théâtre.

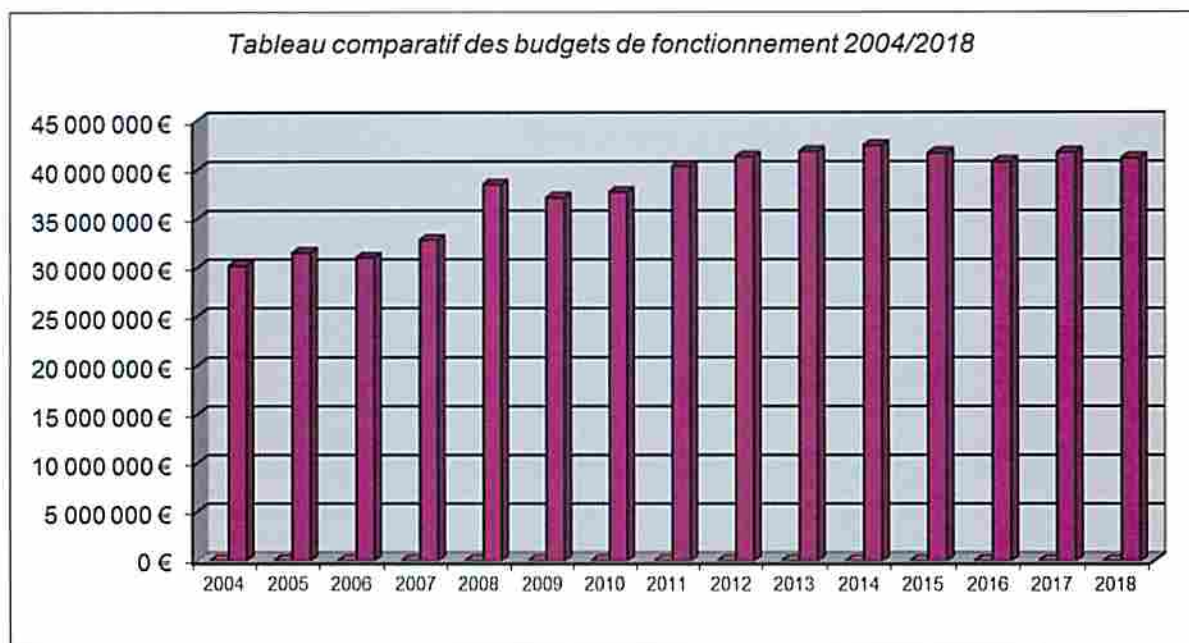
Le budget 2018 prévoira également qu'en matière de fiscalité, les taux d'imposition locale n'augmenteront pas et ce, pour la 10^{ème} année consécutive, et qu'un recours à l'emprunt sera nécessaire.

II – Budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement de la commune de Montereau devrait se situer aux alentours de 41,2 millions d'euros contre 41 761 398 euros en 2017, intégrant bien entendu l'évolution des charges structurelles (hausse mécanique des charges de personnel et de structure) et le maintien du niveau de l'autofinancement.

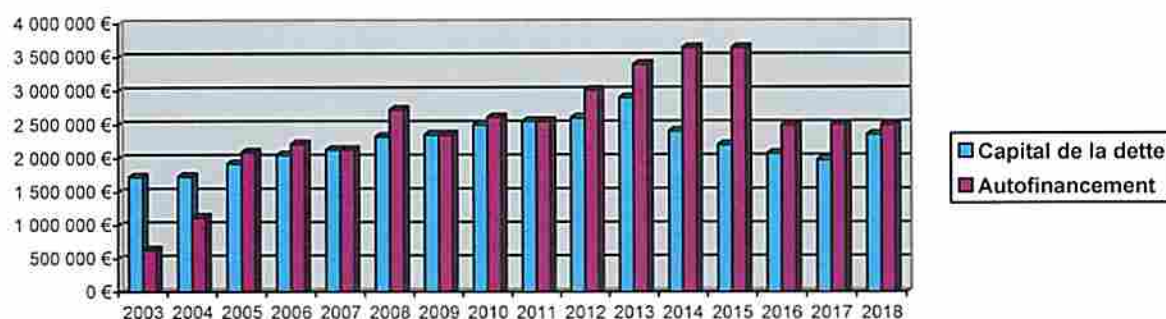
Ainsi, sont maintenus tous les services développés aux habitants y compris ceux particulièrement coûteux en matière de frais de personnel (aide aux devoirs, structures d'accueil de la petite enfance, conservatoire, intervenants dans les écoles, etc.). La ville entend poursuivre son action en faveur des Monterelais et jouer pleinement son rôle d'amortisseur social auprès des familles dans le contexte difficile actuel.

Par ailleurs, au regard d'une part, des dépenses générées en particulier par les mesures sans cesse accrues de sécurité, d'autre part, du plafonnement des aide publiques, la ville a décidé de réorienter sa politique culturelle. Ainsi, après 20 éditions, le festival Montereau Confluences cédera la place à une politique innovante et populaire de concerts à 1 euro à l'instar des programmes existants « culture pour tous » et « vacances pour tous ». La construction du grand théâtre offrant jusqu'à 1000 places permettra d'accueillir, dès 2020, des saisons culturelles exceptionnelles et variées à des tarifs abordables. La commune entend ainsi garantir la pérennisation de l'accès à la culture pour tous à Montereau et le rayonnement culturel de la Ville tout au long de l'année.



Parallèlement, la commune continuera de maintenir un niveau significatif d'excédent de fonctionnement transféré à la section investissement pour financer les travaux particulièrement importants qu'elle porte, ceci lui permettant de couvrir le niveau du remboursement en capital de l'emprunt et même au-delà, ce qui est un des principes fondamentaux d'un budget sain.

Rapport entre l'autofinancement dégagé et le capital de la dette 2003



Le budget de fonctionnement de la commune prévoira ainsi, outre le maintien de l'ensemble des actions des services publics déjà entreprises au cours de ces dernières années à l'exception du festival (culture pour tous, vacances pour tous, vacances intelligentes, soutien aux associations, saison culturelle, soutien à la réussite éducative, accueil développé de la petite enfance et des structures jeunesse, etc.), l'opération Montereau-plage durant quatre semaines au cours de l'été.

Les dépenses de personnel :

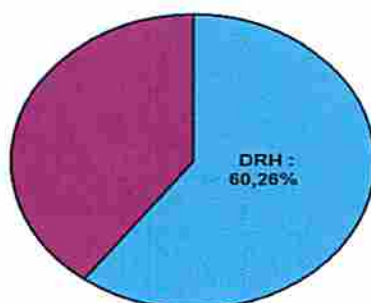
La ville de Montereau comptait 646 agents au 1^{er} janvier 2018 (464 titulaires, 166 non titulaires), soit 543 agents en équivalent taux plein, parmi lesquels figuraient 2 apprentis et 14 emplois aidés (5 Emplois d'Avenir et 9 CAE) pour lesquels l'Etat verse à la ville une aide financière allant de 60 % à 75% du montant du SMIC brut.

La diminution constatée des effectifs concerne plus particulièrement les emplois aidés au regard des mesures gouvernementales et des nouvelles conditions d'éligibilité. Il est envisagé toutefois d'en recruter 4 prochainement au service Jeunesse et 4 au Centre Technique Municipal, afin de pallier le départ de certains agents.

Les départs à la retraite et demandes de mutations n'ont pas fait tous l'objet d'un remplacement.

Le temps de travail des personnels municipaux est de 37 heures hebdomadaires, ce temps étant annualisé pour certains services (exemple les ATSEM), et de 35 heures par semaine pour les emplois aidés.

Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement



Le ratio moyen des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est stable au regard des budget primitif 2017 et projet de budget primitif 2018. Celui des communes de même strate est de 57.7% (dernière statistique parue DGCL 2014). L'augmentation des charges de personnel est due aux évolutions réglementaires et aux avancements de grade des agents dans le cadre de l'évolution de leur carrière.

III – Budget d'investissement 2018

La commune de Montereau poursuivra son effort d'investissement qui se situera en 2018 aux environs de 14 millions d'euros.

Ce faisant, elle réalisera un niveau d'investissement de 452€ par habitant contre 295€ par habitant pour les communes de strate comparable.

Tableau des recettes d'investissement 2018

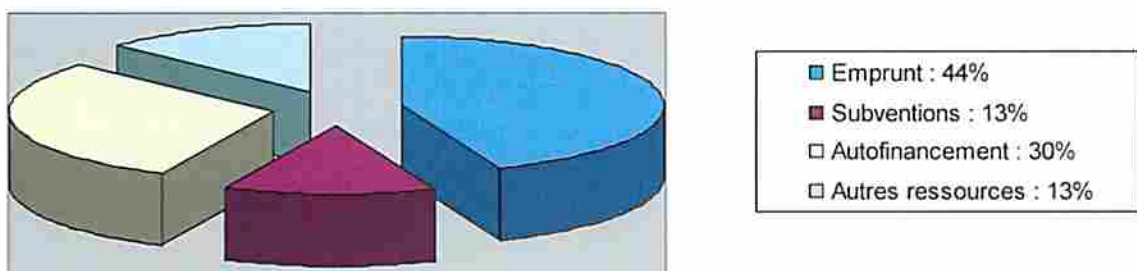


Tableau des dépenses d'investissement 2018

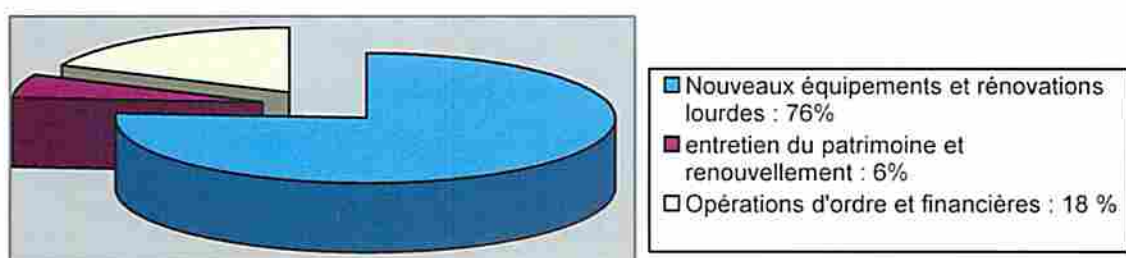
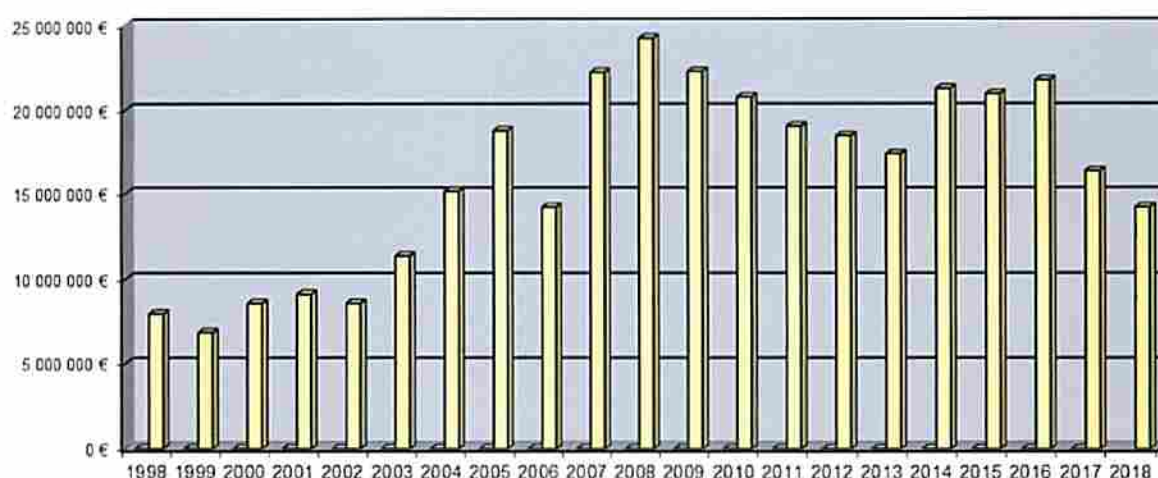


Tableau comparatif budget investissement 1998-2018



Les principales opérations prévues dans ce budget d'investissement comprendront les travaux d'aménagement d'une salle de boxe dans les locaux de l'ancien tribunal Richelieu, la 2^{ème} tranche des armoires électriques du Parc des Noues, l'enfouissement des réseaux rue de Champ Mort et Rue Edmond Fortin, la réalisation d'un city stade avenue du Dr Schweitzer, la construction du parking en silos à la Faïencerie.

Ainsi qu'en matière d'engagements pluri annuels : la première tranche des travaux de construction de courts de tennis au stade Chalmeau, le démarrage des travaux de réhabilitation du Gymnase du Clos Dion, de l'aménagement d'un kiosque à musique au Parc des Noues, les soldes de ces opérations étant prévus en 2019, ainsi qu'une première tranche du chantier de construction du futur grand théâtre.

Le plan pluriannuel d'investissement prévisionnel pour les années 2019 à 2022 est annexé au présent rapport.

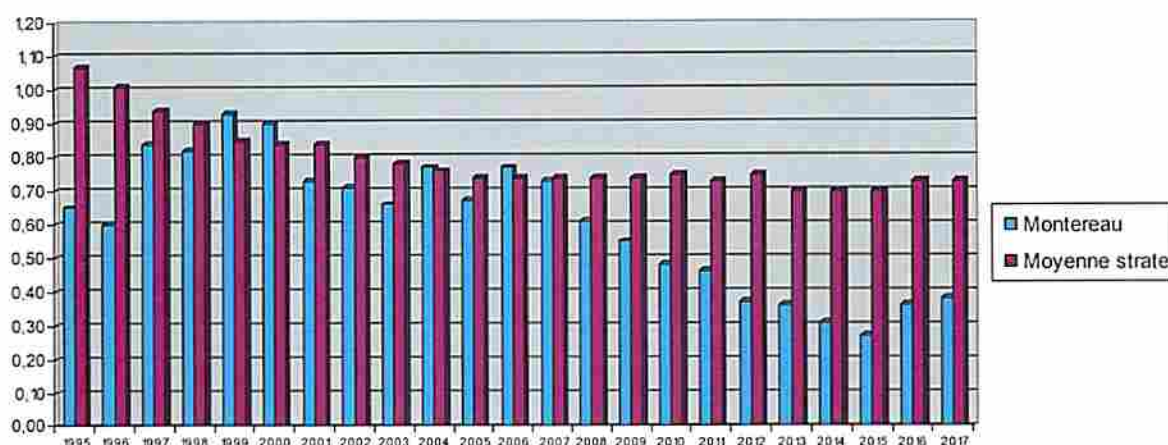
IV – Un niveau d'endettement faible

Après 4 années successives lors desquelles la Ville de Montereau n'a pas eu recours à l'emprunt et quatre années de très faible emprunt (2012 à 2015), ce qui constitue une situation inédite en Ile-de-France pour des communes de notre strate et qui a permis de désendetter la Ville de **14,4 millions d'euros**, l'année 2018 connaîtra, comme en 2016 et 2017, une hausse modérée de son endettement, d'environ 1 à 3 millions d'euros.

En effet, alors qu'elle rembourse 2,3 millions d'euros de capital d'emprunt, la commune devrait recréer, en fonction des diverses notifications de dotations de l'Etat et de l'avancement des opérations de travaux, entre 3,2 et 6,3 millions d'euros d'emprunt nouveau.

Ce recours à l'emprunt maintient Montereau dans une situation puisqu'elle bénéficie au 1^{er} janvier 2018 d'un ratio d'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement de 0,38, les communes de strate comparable se situant à 0,73.

**Ratio de l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement
De 1995 à 2017**



De même, grâce à cette situation d'emprunt, l'encours de la dette par habitant s'élève à 818€ fin 2017 (le ratio moyen de la strate –source DGCL 2014- étant de 957€ par habitant), ce qui permet en 2018 de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer les investissements.

Il faut souligner que les emprunts contractés actuellement profitent de taux extrêmement favorables. A l'inverse, certains prêts dont l'amortissement se termine ont été signés il y a quelques années et sont assortis de taux élevés.

Les taux d'intérêts particulièrement bas et les marges bancaires en baisse, voire nulles, permettent de maîtriser la charge de la dette sur la section de fonctionnement.

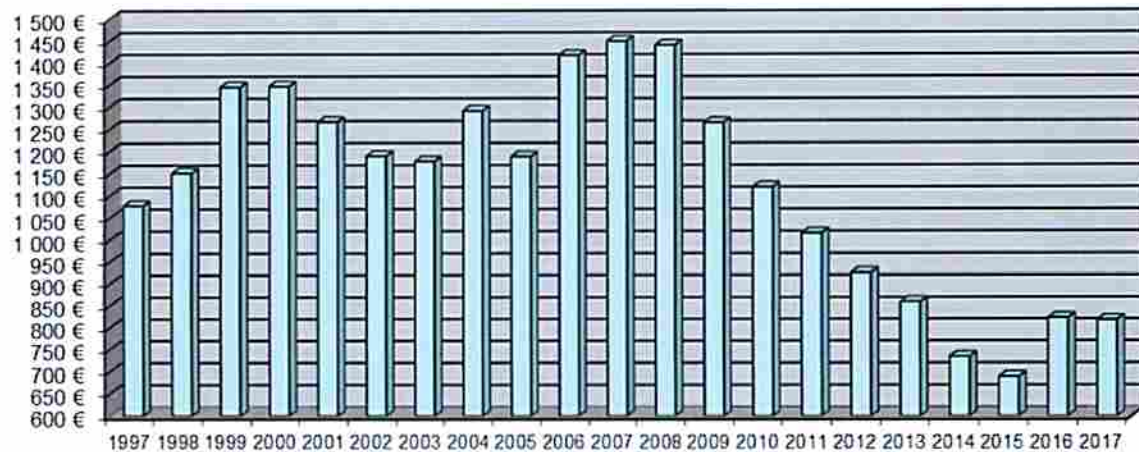
La structure de la dette :

Au regard de la charte de bonne conduite, dite Charge « Gissler », la dette de Montereau est constituée de 18 emprunts tous classifiés en catégorie 1A, catégorie la plus sécurisée regroupant notamment les prêts à taux fixe simple et à taux variable simple.

Le taux moyen de la dette est de 2,10% ; elle est répartie à 64% en prêts à taux fixe, 34% sur Livret A et 2% sur Euribor 1 mois, Euribor 3 mois et TAG 3 mois (pas d'emprunt toxique, pas de franc suisse).

Ceci étant, l'examen du ratio de la dette par habitant est relativement peu pertinent comparé à celui, précédemment évoqué, de son examen par rapport au budget de fonctionnement, c'est-à-dire aux capacités financières réelles de la commune.

Encours de la dette par habitant 1997/2017



V – Conclusion : un budget qui permet de poursuivre la mise en œuvre du projet approuvé par 77% des Monterelais et préserve l'avenir

Dans le cadre des points précédemment exposés, le budget 2018 de la commune de Montereau se situera dans la continuité des budgets précédents, ce qui impliquera également, chose particulièrement importante lorsque de nombreux ménages connaissent des situations financières difficiles, un maintien de la fiscalité qui, cette année encore, ne sera pas augmentée.

Au travers de ce budget, non seulement la commune de Montereau maintiendra ses efforts de fonctionnement afin d'offrir aux Monterelais et aux Monterelaises des services publics de proximité exemplaires, tout en maîtrisant l'évolution de ses charges de fonctionnement, mais elle poursuivra également, au travers d'investissements lourds, la restructuration de l'espace urbain et des équipements publics qui permettent à la Ville de se projeter sereinement dans l'avenir.

D'un point de vue purement budgétaire, ceci se caractérisera au travers de 3 éléments essentiels :

- Non augmentation des impôts ;
- Recours raisonnable à l'emprunt ;
- Des investissements structurants très importants, Montereau investissant près de 2 fois plus que les communes de même taille.